



65 ans c'est toujours NON !

Le Cartel appelle à participer en nombre à la manifestation nationale de l'Union syndicale suisse (USS) à Berne contre AVS 21-----

Une réforme sur le dos des femmes

AVS 21 ne contient que deux mesures : l'augmentation de l'âge de la retraite des femmes à 65 ans et la hausse de la TVA, une taxe antisociale qui pèse plus lourdement sur les petits budgets. AVS 21 ce sont 10 milliards de francs économisés sur le dos des femmes !

65 ans : nous avons déjà dit NON

Alors que la majorité de la population a déjà voté deux fois contre une augmentation de l'âge de la retraite, en 2004 et 2017, la majorité du Parlement fédéral méprise le verdict des urnes et persiste dans sa volonté de nous imposer de

travailler plus longtemps. En ce qui concerne la CPEG, le Cartel a par ailleurs réaffirmé que l'augmentation décidée de l'âge de retraite des femmes à 65 ans les prétérite et n'est pas une solution.

Face à ce mépris, notre riposte est déterminée : nous allons combattre AVS 21 dans la rue et dans les urnes.

Toutes et tous à Berne le 18 septembre. NON à AVS 21 !

[Renseignements pratiques pour se rendre gratuitement à Berne via un train spécial.](#) (cliquer sur le lien)

Projet de révision de l'assurance perte de gain (APG) -----

Face à la volonté du Conseil d'Etat de lancer un appel d'offre pour privatiser l'APG du personnel de l'Etat, le Cartel a réaffirmé son attachement au principe d'une auto-assurance. L'Etat-employeur dispose d'une taille critique largement suffisante pour pérenniser un système qui a fait ses preuves et qui garantit la non-ingérence d'une assurance privée et des effets recherchés d'économies. A ce stade, outre sa demande d'améliorer la protection maladie/acci-

dent du personnel lors de sa première année d'engagement et du personnel auxiliaire ou/et engagé temporairement, le Cartel continue de privilégier l'auto-assurance, afin que l'Etat continue à garder la maîtrise des deniers publics et le bon suivi du personnel atteint dans sa santé, selon des principes qui reposent sur la confiance, la bienveillance, valeurs qui sont à l'opposé de la recherche de gain et de rentabilité d'une assurance privée.

Refonte de la loi sur le personnel de l'administration cantonale (LPAC) -----

Le Cartel a transmis au Conseil d'Etat (CE) sa première analyse de l'avant-projet de loi sur le personnel de l'administration publique cantonale (LPAC) qui lui a été soumis. Il apparaît au Cartel que cet avant-projet entend supprimer des éléments qu'il juge essentiels. Il s'oppose donc à :

- la volonté affichée de faciliter les licenciements ;
- la limitation des voies de droit du personnel ;
- un projet qui favorise l'exclusion ;
- une terminologie inspirée du monde du travail privé.

La Cartel a tenu également à réaffirmer sa volonté d'une réforme de la LPAC qui intègre :

- la nécessité que le personnel bénéficie d'un cadre de travail adapté aux réalités d'un service public ;
- la volonté politique de favoriser l'égalité au sein de l'Etat ;
- la nécessité d'introduire la transparence dans la gestion du personnel de l'Etat ;
- un renforcement des droits du personnel.

En conclusion, le Cartel a invité le Conseil d'Etat à reconsidérer son avant-projet pour mieux intégrer et prendre en compte le point de vue de son personnel et de sa représentation syndicale. De nouvelles rencontres sont prévues afin de poursuivre ces échanges.

OUI à l'initiative 99% le 26 septembre 2021 ! -----

Le Cartel soutient l'initiative 99% soumise au vote le 26 septembre prochain.

Pour le Cartel, toute initiative fiscale qui favorise des répartitions de richesses plus justes, taxes les gains en capitaux excessifs est à soutenir. Le Cartel rappelle que la fiscalité corrige les inégalités sociales et de richesses, nécessaires pour la grande majorité de la population et indispensable pour financer des services publics de qualité.

Soutenons l'initiative populaire « *Alléger les impôts sur les salaires, imposer équitablement le capital* » !

NON à la LHOM le 28 novembre 2021 !

Le Cartel a aussi pris position sur 2 objets soumis en votation le 28 novembre 2021 : au niveau cantonal, NON à la modification de la *loi sur les heures d'ouverture des magasins (LHOM)* ; au niveau fédéral, OUI à l'initiative « *Pour des soins infirmiers forts* ».

Site du Cartel actualisé www.cartel-ge.ch -----

Consultez régulièrement nos informations, lettres d'informations précédentes, prises de positions, rendez-vous, matinées ou journées syndicales, et manifestations organisées par le Cartel en visitant le site !

Prenez soin de vous, participez aux instances et manifestations organisées par le Cartel ! A bientôt !

Le bureau du Cartel